Permis de végétaliser

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2018

Organisme/institution en charge de la mise en œuvre : la ville de Lille
Services de la collectivité associés : Service animation - communication des parcs et jardins ; Mairies de Quartier
Budget : 70 000 €/an (végétalisation de façades) ; 14 000 €/an (production de bacs de culture en 2018, montée en charge en 2019)
Date de début du projet : 01/06/2017 (dès 1995 pour la végétalisation des façades)



OBJECTIFS
La végétalisation est définie comme un processus naturel de résilience écologique et un processus volontaire de replantation des terrains perturbés par l'homme. En favorisant les échanges entre ses habitants, la végétalisation de la ville devient aussi un vecteur de « vivre ensemble » : se retrouver pour jardiner, échanger et enfin se découvrir… Avec environ 15 m2 d'espaces verts par habitant à Lille, l'enjeu est grand de diversifier l'offre à destination des populations. Or, dans un espace contraint, les possibilités de création d'espaces verts sont limitées. La ville de Lille a donc souhaité mettre en place un « permis de végétaliser », laissant ainsi la possibilité aux habitants d'investir l'espace public minéral par des plantations, pour :

- rendre les Lillois acteurs de leur cadre de vie ;
- créer du lien social ;
- sensibiliser à la question de la nature en ville ;
- renforcer la trame verte locale ;
- améliorer la qualité paysagère de la ville ;
- contribuer à la stratégie d'adaptation au changement climatique.

MESURES MISES EN ŒUVRE

Le permis de végétaliser permet aux lillois de :

- végétaliser leur façade via le dispositif « Verdissons nos Murs » ; la ville se charge alors du creusement de la fosse de plantation dans le trottoir ;
- investir l'espace public pour y installer d'autres dispositifs de végétalisation (plantations sur délaissés urbains, pieds d'arbres, jardinières…) ;
- demander la mise à disposition de bacs de culture urbaine ou, lorsque c'est possible, d'une parcelle pour la création de jardins partagés ou de jardins « hors sol » (pour les collectifs et/ou les associations) ;
- planter (ou demander la plantation) d'un ou plusieurs arbres, sur l'espace public ou privé collectif.

Plusieurs modalités sont possibles pour activer le permis de végétaliser :

- la collectivité accompagne des initiatives individuelles émergentes en vérifiant la faisabilité technique du projet, en conseillant si besoin et en mettant à disposition des moyens (fosse, bac, terre, graines…). Les demandes sont faites par mail à l'adresse vegetalisons@mairie-lille.fr ou en ligne sur le site lille.fr ;
- des appels à projets sont lancés dans des quartiers ciblés, par exemple, dans les secteurs à enjeux pour la trame verte locale le programme « verdissons nos murs » est privilégié ; dans les secteurs concernés par des projets d'aménagement ou de requalification, les appels à manifestation d'intérêt pour la prise en charge d'une parcelle à jardiner sont lancés ;
- la mobilisation citoyenne pour les habitants souhaitant s'investir dans la renaturation de la ville ou apprendre les gestes techniques de la gestion écologique mais sans engagement sur la durée : chantiers de renaturation, chantiers de plantation, entretien des espaces verts de la ville (les habitants peuvent participer à des temps de travail avec les jardiniers municipaux).

Chaque demande est étudiée et une alternative est systématiquement proposée si le projet n'est pas techniquement réalisable dans sa forme initiale.

RÉSULTATS/IMPACT POUR LA BIODIVERSITÉ
Après moins d'un an, quatre jardins partagés sont créés ou en cours, cinq spots de bacs ont été installés, une petite cinquantaine d'arbres ont été plantés au cours de 4 actions de plantation. Enfin, 215 fosses de plantation ont été creusées en 2017 pour végétaliser les façades sur le territoire lillois.
Même s'il demeure difficile de quantifier précisément l'impact du permis de végétaliser sur la biodiversité, il est bénéfique à plusieurs niveaux :

- la végétalisation participative est complémentaire des actions menées par la collectivité. Elle permet de renforcer le maillage végétal à l'échelle du quartier et du bâti, en créant des mini-zones refuges pour la petite faune en ville et contribue au fonctionnement des continuités écologiques ainsi qu'au développement de certaines espèces ;
- chaque demande de permis de végétaliser fait l'objet d'une rencontre avec l'habitant ou le collectif. Lors de la rencontre, des conseils sont donnés pour favoriser la biodiversité dans le contexte local (conseil sur les espèces voire variétés, l'entretien…). Les sessions de travail avec l'écologue ou les jardiniers municipaux participent également à cette acculturation (exemple : préparation des sols et paillage, multiplication d'espèces vulnérables…) ;
- le dispositif appuie la politique de sensibilisation du grand public à la nature en ville.

Coordonnées

Lille
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
Contact

Ingrid Raoul, Animation – Communication
iraoul@mairie-lille.fr
03 62 26 08 28